



**ACADÉMIE
DE CRÉTEIL**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Cordées de la réussite

Instruction du 29 février 2024 relative aux cordées de la réussite

Les référents académiques Cordées de la réussite

cordeesdelareussite@ac-creteil.fr

Affaire suivie par :

Lydie CARRARA

IA-IPR Histoire-géographie

Mél : lydie.carrara@ac-creteil.fr

Tél : 06 14 42 41 89

Mathieu CHIBRARD

IA-IPR Mathématiques

Mél : mathieu.chibrard@ac-creteil.fr

Tél : 06 25 98 96 26

Laurence ULMANN

IEN Économie-gestion

Mél : laurence.ulmann@ac-creteil.fr

Tél : 06 37 78 89 33

Mesdames et Messieurs les chefs d'établissement,

Mesdames et Messieurs les responsables des cordées de la réussite,

Références :

- *Instruction interministérielle du 21 juillet 2020, publiée au Bulletin officiel n° 32 du 27 août 2020 ;*
- *Circulaire n°2022-033 relative aux cordées de la réussite, publiée au Bulletin académique du 11 mars 2022 ;*
- *Article 37 de la loi de programmation de la recherche du 24 décembre 2020.*

Annexes :

- *Dossier de candidature à destination des établissements + Guide de « l'Atelier premier Campus ».*
-

Objet : Appel à Manifestation d'Intérêt pour l'extension du dispositif Convention Éducation Prioritaire avec Sciences Po

Mesdames et Messieurs les chefs d'établissement,

L'académie de Créteil est signataire d'une convention de partenariat avec l'Institut d'études politiques de Paris.

À l'échelle des établissements partenaires, cette convention prend la forme d'ateliers, organisés à destination des élèves de première et de terminale. L'objectif de « l'Atelier Premier Campus » de Sciences Po est de stimuler l'ambition des élèves pour intégrer un cursus d'études dans l'enseignement

supérieur et plus spécifiquement les aider à s'inscrire dans une démarche de candidature à Sciences Po, notamment grâce à l'acquisition de compétences orales, écrites et socio-comportementales.

Les élèves ayant suivi les « Ateliers Premier Campus » en classe de première et de terminale peuvent candidater sur la plateforme Parcoursup et passent les mêmes épreuves que l'ensemble des candidats, mais empruntent une voie d'admission spécifique.

Les critères définis par le Conseil de l'Institut, réuni le mardi 23 janvier 2024 sont rappelés en pages 2 et 3 du dossier de candidature ci-joint, à savoir :

1) Critères statistiques

- appartenir aux 20 % d'établissements accueillant, au sein d'une académie, la plus grande part d'élèves issus de milieux sociaux défavorisés, définie par le taux d'élèves issus de la catégorie « PCS défavorisée » ;
- ou compter parmi les établissements accueillant plus de 50 % d'élèves issus de collèges de l'éducation prioritaire (collèges labellisés REP et REP+) ;
- ou compter parmi les établissements accueillant plus de 25% de boursiers de l'enseignement secondaire, ayant un indice de position sociale (IPS) inférieur à la moyenne des lycées généraux et technologiques publics et situés en territoire ultramarin ou identifiés comme ruraux selon la grille territoriale élaborée par la Direction des études, de la prospective et de la performance (DEPP).

2) Critères qualitatifs

- présenter un projet pédagogique de qualité et capable d'accueillir au moins 50 % de boursiers de l'enseignement secondaire ;
- avec la prise en considération des « atouts » suivants : disposer d'un programme d'accompagnement spécifique à l'internat, être labellisé « Cité éducative » et/ou être en proximité avec un campus de Sciences Po Paris en région et ne pas déjà disposer d'un programme pédagogique d'accès à l'enseignement supérieur.

Les dossiers de candidature seront impérativement transmis par voie électronique aux référents académiques à l'adresse cordeesdelareussite@ac-creteil.fr **avant le 30 mars 2024** pour vérification et transmission à Sciences Po.

Les référents académiques « Cordées de la réussite »

Lydie CARRARA, Mathieu CHIBRARD, Laurence ULMANN